

19 octobre 2002, Liban

Sommet de la francophonie

Monsieur le Président,

Dans un monde qui vit sous la menace de la violence, le dialogue des cultures est une nécessité. Le dialogue des cultures porte le germe de la stabilité et de la paix mondiales. Il est en soi le défi politique le plus exigeant. Et ce Sommet en est l'incarnation même. Saluons l'initiative du Liban de nous avoir donné un thème qui touche le fond des choses. Car le Liban, carrefour des civilisations, ayant vécu les affres d'un conflit civil, ne connaît que trop bien l'importance vitale du dialogue chez soi; il connaît aussi le lourd tribut à payer lorsque, dans un pays, on laisse la force prendre le pas sur le dialogue. La Francophonie fait honneur au Maroc et au Québec en leur demandant de présenter le thème du Sommet, le dialogue des cultures. Je le fais volontiers à la suite de Son Altesse Royale le prince Moulay Rachid que je remercie d'avoir déjà si bien amorcé notre discussion. Aujourd'hui, je ne parlerai pas de l'interculturalisme, c'est-à-dire des rapports entre groupes à l'intérieur d'une même société. Je parlerai plutôt de ce dialogue, à l'échelle mondiale, entre les cultures, les peuples, les pays que, il y a vingt ans, Léopold Sedar Senghor rêvait de voir s'établir, à l'aube du troisième millénaire, un dialogue, écrivait-il, porteur d'une « Nouvelle Renaissance ». Et je parlerai ensuite de cette grande mobilisation proposée à la Francophonie, en vue de l'adoption, rendue nécessaire dans le contexte de la mondialisation, d'un instrument international sur la diversité culturelle.

Les philosophes ont souvent avancé que les sociétés, comme les hommes, sont en lutte constante pour la reconnaissance. La négation de la dignité de l'autre, c'est le monologue, source de conflits. Le dialogue doit prendre le pas sur le monologue, sans pour autant glisser vers la cacophonie. À mes yeux, c'est ainsi qu'entre ces deux extrêmes générateurs de conflits, naîtra un monde véritablement multipolaire. Un monde dans lequel le dialogue primera sur la force. Un monde dans lequel la diversité des cultures sera vue comme richesse spirituelle et non comme une nuisance à l'accroissement du commerce international. Le penseur québécois Fernand Dumont aimait rappeler que les êtres humains interprètent l'univers entier à partir de leur culture. La culture est le point d'ancrage, « le lieu de l'homme », en même temps que son « horizon ».

Comme vient de le dire Son Altesse Royale, il y a des liens à établir entre la défense des cultures particulières et le respect, indispensable à nos yeux, des principes universels : ainsi, la diversité culturelle ne saurait cautionner des pratiques contraires à la Charte des droits de l'homme des Nations Unies. Nous devons aussi nous sentir liés par la Déclaration de Bamako qui proclame que, « pour la Francophonie, il n'y a pas de mode d'organisation unique de la démocratie et que, dans le respect des principes universels, les formes d'expression de la démocratie doivent s'inscrire dans les réalités et spécificités historiques, culturelles et sociales de chaque peuple ».

On sait que la diversité culturelle est menacée en raison de l'impact que la libéralisation des échanges commerciaux a sur la capacité des États et des gouvernements de soutenir une expression culturelle distincte. La vaste majorité des instruments qui régissent le commerce

international ignorent la problématique de la préservation de la diversité des expressions culturelles face à une mondialisation croissante de l'économie.

Le premier ministre de France, monsieur Jean-Pierre Raffarin, a bien voulu reconnaître publiquement le 9 octobre au moment où il conférait la légion d'honneur à mon prédécesseur que, grâce à son action et à celle du Québec, « un important travail a été mené sur la diversité culturelle qui est à l'origine de la proposition du président de la République française d'adopter une convention internationale sur cette diversité culturelle qui sera évoquée prochainement à Beyrouth ».

Je tiens à souligner que la Francophonie a elle-même accompli beaucoup pour défendre la diversité culturelle et l'idée d'un instrument international. Dès le Sommet de Maurice, en 1993, à l'époque du combat pour l'exception culturelle au GATS. Puis au Sommet de Moncton, en 1999, dont la Déclaration finale affirme : « Convaincus que les biens culturels ne sont en aucune façon réductibles à leur seule dimension économique, nous affirmons le droit pour nos États et gouvernements de définir librement leur politique culturelle et les instruments d'intervention qui y concourent ». À Cotonou, en juin 2001, les ministres participant à la IIIe Conférence ministérielle sur la Culture de la Francophonie ont adopté une Déclaration par laquelle ils conviennent « que la Francophonie doit appuyer le principe d'un cadre réglementaire international à caractère universel favorable à la promotion de la diversité culturelle ».

Ce sont là des progrès significatifs réalisés grâce à la Francophonie politique, et je ne peux que saluer l'effort accompli par son secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali, de rapprochement entre les grandes aires culturo-linguistiques, notamment arabophone, hispanophone, et lusophone. De même, je veux souligner la qualité et l'importance de la contribution de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie au progrès de nos grands débats. Ce rôle politique fait de la Francophonie l'antidote à un monde unipolaire. Ce combat est celui de la Francophonie, mais aussi d'autres organisations telles le Réseau international sur les politiques culturelles (RIPC), qui a été mis en place à l'initiative du gouvernement du Canada. Le combat s'est poursuivi à l'UNESCO qui, le 2 novembre 2001, lors de la 31e session de sa Conférence générale, adoptait une Déclaration sur la diversité culturelle.

Pourquoi cette Déclaration ne suffit-elle pas? Pourquoi faut-il encore un cadre réglementaire universel contraignant, qui pourrait prendre la forme d'une convention mondiale sur la diversité culturelle?

À l'échelle internationale, les instruments juridiques à vocation culturelle existants sont pour plusieurs non contraignants, alors que les accords de commerce international favorisant la libéralisation progressive du commerce de tous les biens et services, eux, sont contraignants.

L'objectif immédiat de cette nouvelle convention mondiale devrait être d'assurer la préservation et la promotion de la diversité des expressions culturelles, étant entendu que la diversité culturelle implique, d'une part, la préservation et la promotion des cultures existantes avec leur expression culturelle propre et, d'autre part, l'ouverture la plus large possible aux autres cultures.

Il faut souligner qu'il existe un déséquilibre regrettable des échanges culturels sur le plan international, déséquilibre qui concerne les échanges culturels des pays développés entre eux, mais encore plus les échanges culturels entre les pays développés et les pays en voie de développement. Aussi, la convention devrait contenir des dispositions spécifiques favorables aux pays en développement pour leur permettre de soutenir leurs propres industries culturelles. Car le déséquilibre des échanges culturels fait partie de ces écarts de développement facteurs de troubles contre lesquels Son Altesse Royale a raison de nous mettre en garde.

Cette idée de convention, et ses objectifs fondamentaux, nous rallient tous autour de cette table. Si cet instrument doit être abrité dans une enceinte internationale, ne doit-on pas admettre que l'UNESCO paraît la plus légitime? Le directeur général de l'UNESCO, monsieur Matsuura, n'a-t-il pas souhaité que la Déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle puisse « revêtir un jour la même force que la Déclaration universelle des droits de l'homme »?

Mesdames, Messieurs,

Voilà, dit en quelques mots, le défi politique que nous devons relever ensemble ici à Beyrouth. Dans ce cheminement vers une convention mondiale ayant force de loi, il y aura d'autres étapes. Et la Francophonie devra impérativement se donner les moyens d'intervenir, à chacune d'entre elles, pour faire en sorte que, comme le disait si justement le président Jacques Chirac à Johannesburg, la culture « s'impose peu à peu, comme le quatrième pilier du développement durable aux côtés de l'économie, de l'environnement et de la préoccupation sociale ». Enfin, on ne peut parler de la diversité culturelle et du dialogue des cultures sans évoquer la langue. Notre langue partagée, le français, parlé sur cinq continents, est l'une des rares langues qui ait une authentique vocation à l'universel. C'est à la fois le mélange et la juxtaposition des langues et des grandes aires linguistiques qui fait la beauté du monde. C'est en quelque sorte la « lumière qui s'ajoute à la lumière », pour paraphraser le grand poète libanais Salah Stétié. Porter ombrage à cette diversité, à cette luminosité, c'est, en définitive, appauvrir l'humanité.

Il viendra un temps, souhaitons-le, où le monde comprendra également que les armes, elles aussi, appauvrissent. Et surtout, que la restauration du dialogue des cultures est le plus sûr moyen d'empêcher les extrémismes de se substituer à notre volonté de vivre dans un monde meilleur.]